



RETURN POSTAGE GUARANTEED
PORT DE RETOUR GARANTI

Télécopieur (204) 956-0515
info@droitdutravail.ca

S'inscrire par Internet : www.droitdutravail.ca

SÉMINAIRES

Droit du travail 2019

Montréal : Automne 2018
Québec : Automne 2018

LES HÔTELS

Omni Mont-Royal

1050 Sherbrooke St W
Montréal
Tél (514) 284-1110

Hilton Québec

1100, boul. René-Lévesque Est
Québec
Tél (418) 647-2411

© 2018 Centre de formation patronale-syndicale

FRAIS D'INSCRIPTION

Comprend des documents rédigés par des experts, certificat de participation, les petits déjeuners continentaux et des rafraîchissements.

Individuel 475 \$ (+ 23,75 TPS + 47,38 TVQ = 546,13 \$)

Groupe (3+) par personne 445 \$ (+ 22,25 TPS + 44,39 TVQ = 511,64 \$)

Megagroupe (7+) par personne 395 \$ (+ 19,75 TPS + 39,40 TVQ = 454,15 \$)

*Afin d'obtenir le tarif de groupe/megagroupe, les participants doivent être de la même entreprise ou section locale et s'inscrire ensemble.

Les participants désirant annuler leur inscription doivent en aviser le Centre de formation patronale-syndicale par écrit au plus tard le 5 juin afin d'être intégralement remboursés (des frais d'annulation de 50 \$ seront toutefois exigés). Sinon, les frais d'inscription seront retenus en entier et une facture sera émise quant aux frais exigibles.

Les participants peuvent être remplacés en tout temps.

TPS no R122060569 | TVQ no 1015478400

Le chef de file canadien en matière de formation des employeurs et des syndicats.

Légalisation du cannabis : impact en milieu de travail syndiqué



Montréal

Le 12 juin 2018
Omni Mont-Royal

Québec

Le 13 juin 2018
Hilton Québec

Cette journée de formation mettra en contexte les conséquences de la légalisation du cannabis dans les milieux de travail syndiqués

Légalisation du cannabis : impact en milieu de travail syndiqué

À qui le séminaire s'adresse-t-il ?

- les représentants syndicaux
- les représentants patronaux
- les avocats en droit du travail et avocats internes

Les conférenciers



Johanne Drolet
Avocate syndicale
Melançon Marceau
Grenier et Sciortino
Québec



Michel Héroux
Avocat patronal
Gravel Bernier
Vaillancourt Avocats
Québec

Ordre du jour

8 H À 8 H 30 : INSCRIPTION

8 H 30

Introduction

- Contexte au Canada : quelques statistiques, survol des projets de loi C-45 (Canada) et n° 157 (Québec)
- Historique de l'usage à des fins médicales au Canada et au Québec (position du Collège des médecins)
- Historique de l'usage à des fins récréatives au Canada

Cannabis et le milieu de travail

- Possession et consommation au travail
- Droit à la vie privée vs. obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
- Mesures disciplinaires, dans quelles circonstances – exemples jurisprudentiels

12 H : PAUSE REPAS

13 H 15

Usage à des fins médicales

- Distinction entre l'usage thérapeutique et l'usage récréatif
- Production du dossier médical
- Obligation d'accommodement lorsqu'il s'agit d'usage à des fins médicales

Politiques de l'employeur en matière de drogues

- Obligation de divulguer la consommation du cannabis ?
- Tests de dépistage : possibles dans quelles circonstances ?
- Obligation d'accommodement du salarié dépendant
- Quelques exemples de clauses que l'on retrouve dans les politiques de l'employeur

Période des questions

16 H 30 : CLÔTURE



AUX AVOCATS : Formation d'un dispensateur reconnu aux fins de la formation continue obligatoire pour une durée de 6,25 heures.



droit du travail.ca
CENTRE DE FORMATION PATRONALE-SYNDICALE